

**10 SQUARE CO-INVEST**  
Société par actions simplifiée au capital de 625.000 euros  
Siège social : 14-20 rue Pergolèse, 75116 Paris  
989 973 169 RCS Paris  
(la « Société »)

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES  
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE  
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2025**

---

[.../...]

ont pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Modification des statuts de la Société ; et
2. Pouvoirs en vue des formalités.

\* \* \*

\*

**PREMIERE DECISION**  
*Modification des statuts de la Société*

Les Associés,

décident de modifier les statuts de la Société conformément au projet de Statuts Modifiés figurant en **Annexe** des présentes, à savoir :

- modification de l'Annexe 2 bis pour remplacer la phrase :  
« *Dans le cas où la facturation hors taxe de la part de Talan Holding ou l'une de ses filiales (à l'exception de 10 Square et de ses Filiales) serait supérieure à 10% du Chiffre d'Affaires 10<sup>2</sup>, le montant excédant ce plafond de 10% du Chiffre d'Affaires 10<sup>2</sup> sera reversé à 10 Square ou à la Filiale concernée en numéraire par Talan Holding et pris en compte dans le calcul de la Dette Financière Nette Consolidée comme appartenant à 10 Square ou à la Filiale concernée* »  
par la phrase :  
« *Dans le cas où la facturation hors taxe de la part de Talan Holding ou l'une de ses filiales (à l'exception de la Société et de ses Filiales) serait supérieure à 10% du Chiffre d'Affaires 10<sup>2</sup>, il sera tenu compte de l'excédent de ce plafond de 10% du Chiffre d'Affaires 10<sup>2</sup> dans le calcul de la Dette Financière Nette Consolidée relativement à la Société ou à la Filiale concernée* », le reste de l'Annexe restant inchangé ;
- suppression des stipulations relatives à la constitution de la Société,

approuvent, par conséquent, les Statuts Modifiés tels que figurant en **Annexe** des présentes.

***Cette décision est adoptée par l'unanimité des Associés.***

**DEUXIEME DECISION**  
*Pouvoir donné pour les formalités*

Les Associés,

**décident** de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes ou à la société « Lextenso » à l'effet de procéder à toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres prescrites par les dispositions législatives et réglementaires applicables relativement à l'une ou plusieurs des résolutions adoptées dans le présent acte, partout où besoin sera.

***Cette décision est adoptée par l'unanimité des Associés.***

\* \* \*

\*

Certifié conforme par le Président

*François Soubien*

---

**TULPA**  
Représentée par Monsieur François  
Soubien,